



Délivrance d'un Certificat de non cage

Par **heimie**, le **03/12/2016 à 14:22**

Bonjour,

un ami a été victime de blocage de sa carte grise
en achetant sa voiture qu'il ne peut pas utiliser cause
problème juridique envers le vendeur.
alors que la préfecture a délivré le certificat de non cage ...y a t'il un autre document à nous
remettre pour permettre d'être protégé
merci.

Par **Visiteur**, le **03/12/2016 à 15:48**

Bsr,

Pouvez vous être plus précis svp ?

Par **heimie**, le **03/12/2016 à 16:57**

Bonsoir,

y a t'il un autre document venant s'ajouter au certificat de non gage délivré par la préfecture
qui nous permet d'être sûr que le véhicule que l'on achète est libéré de toutes procédures
judiciaires,
je ne sais pas si j'ai bien formulé
ma question!
merci